

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt et unième session**  
**Genève, 14 – 18 mai 2018**

### **RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES CIBLES QUI LEUR SONT ASSOCIÉES**

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa dix-huitième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa première session de l'année, un rapport annuel contenant des informations sur la contribution de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, notamment en ce qui concerne :

- a) les activités et les initiatives entreprises de manière individuelle par l'Organisation ;
- b) les activités entreprises par l'Organisation dans le cadre du système des Nations Unies; et
- c) l'assistance fournie par l'OMPI à la demande des États membres.

2. Le présent rapport a été établi conformément à cette demande. Il s'inscrit en outre dans le prolongement des délibérations engagées à la quinzième session du CDIP sur la manière dont l'OMPI aiderait les États membres à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Il est rappelé que le CDIP a examiné les documents suivants à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions : "L'OMPI et le Programme de développement pour l'après-2015" (document CDIP/16/8), "Cartographie des activités de l'OMPI relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable" (document CDIP/17/8) et "Compilation des contributions reçues de la part des États membres en ce qui concerne les objectifs de développement durable présentant un intérêt pour les activités de l'OMPI" (document CDIP/18/4). Le premier rapport annuel sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées a été soumis au comité à sa dix-neuvième session (document CDIP/19/6).

## L'OMPI ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

4. Le programme intitulé “Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030” (ci-après le “Programme 2030”) contient une série exhaustive d'objectifs et de cibles adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, devant être pleinement mis en œuvre d'ici à 2030. Intégrés et indissociables, ces objectifs et cibles concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Le Programme 2030 a un caractère universel et concerne tous les pays, développés comme en développement, compte tenu des réalités et capacités de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Il s'inscrit dans le prolongement des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies et de ce qui avait été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, et vise à mettre en exergue des solutions intégrées pour relever les défis importants qui continuent de se poser en matière de développement durable.

5. S'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030, les États membres ont affirmé être conscients que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et ont déclaré que l'ampleur et la portée du nouveau Programme appellent un Partenariat mondial revitalisé qui en assurera la mise en œuvre, rassemblant les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a participé à titre d'observateur à la négociation et à l'adoption du Programme 2030<sup>1</sup>.

6. Il convient de souligner que les objectifs et cibles qui composent le Programme 2030 ne contiennent aucune référence directe à la propriété intellectuelle, à l'exception du paragraphe 3.b de l'objectif 3 qui fait référence aux droits de propriété intellectuelle en lien avec les éléments de flexibilité relatifs à la protection de la santé publique, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique. Par ailleurs, aucun indicateur relatif à la propriété intellectuelle ne figure dans le Cadre mondial d'indicateurs actuel adopté en 2017 par la Commission de statistique, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. Il convient également de noter que la science, la technologie et l'innovation sont reconnues dans l'ensemble du Programme 2030, et en particulier dans l'objectif 9, comme des moteurs importants pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'innovation est au cœur de la mission de l'OMPI. L'objectif 9 est celui qui revêt la plus grande importance pour le mandat de l'Organisation.

8. Cela étant, un grand nombre de ces objectifs sont tributaires du développement et de la diffusion de technologies innovantes. L'innovation et la créativité ne sont pas des objectifs en soi, mais des moyens et des instruments qui peuvent être utilisés pour mettre au point des solutions innovantes afin de relever des défis en matière de développement et, étant donné la place centrale qu'elles occupent au sein du système, elles ont une incidence sur de nombreux ODD. En tant que telle, l'innovation a une incidence directe sur les ODD 2 (faim “zéro”), 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 11 (villes et communautés durables) et 13 (changements climatiques). Dans le cadre de l'élaboration de politiques, l'innovation peut contribuer à la réalisation des ODD 1 (pas de pauvreté), 8 (travail décent et croissance économique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre). En outre, certains ODD sont à prendre en

---

<sup>1</sup> Un rapport détaillé sur la participation de l'OMPI aux travaux préparatoires menés en vue de l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été présenté par le Secrétariat aux seizième et dix-neuvième sessions du CDIP (documents CDIP/16/8 et CDIP/19/6).

considération dans la création d'un cadre de politique générale en matière d'innovation, notamment les objectifs 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites) et 12 (consommation et production responsables).

9. Dans une résolution<sup>2</sup> adoptée récemment, relative à l'«Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable», l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné le «rôle déterminant que la science, la technologie et l'innovation, notamment les technologies écologiquement rationnelles, peuvent jouer dans le développement et dans l'action menée pour régler les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment pour éliminer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, développer l'agriculture, élargir l'accès à l'énergie, renforcer l'efficacité énergétique, combattre les maladies, améliorer l'éducation, protéger l'environnement, accélérer la diversification et la transformation de l'économie, accroître la productivité et la compétitivité et, à terme, favoriser un développement durable».

#### A. ACTIVITÉS ET INITIATIVES ENTREPRISES DE MANIÈRE INDIVIDUELLE PAR L'ORGANISATION

10. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement est au cœur de la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre du Programme 2030. Depuis l'adoption de ce plan d'action en 2007, les questions liées au développement font partie intégrante des travaux de l'OMPI et la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'Organisation s'est fortement accrue. La mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement est une priorité essentielle et une composante majeure de l'assistance que l'OMPI peut fournir à ses États membres, dans le cadre de son mandat, afin de contribuer à la réalisation des ODD. Un rapport détaillé sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement est présenté au comité à la session en cours.

11. La propriété intellectuelle peut contribuer à la réalisation des ODD en facilitant l'utilisation et la diffusion d'idées et de technologies nouvelles. L'existence d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace est propice à l'innovation et à la créativité au sein des pays, ainsi qu'au partage et à la diffusion de ces dernières par-delà les frontières et dans l'intérêt de tous. Le système de la propriété intellectuelle peut également contribuer à la circulation des savoirs et du savoir-faire technique à l'intérieur des pays et entre eux, en mettant à disposition des informations sur les processus d'innovation et en posant les bases juridiques sur lesquelles des partenariats et des collaborations peuvent être noués entre les parties prenantes au sein de l'écosystème de l'innovation.

12. Dans ce contexte, l'OMPI propose toute une série de programmes, plateformes, projets et activités qui aident les États membres à créer un environnement propice à l'innovation et à la créativité, ou à renforcer l'environnement existant; un tel environnement peut jouer un rôle capital dans la réalisation des ODD.

13. L'OMPI aide ses États membres, et en particulier les pays en développement et les pays les moins développés, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle qui favorisent et facilitent la création, le développement, la gestion et la protection d'actifs de propriété intellectuelle sur le plan national. Le cadre juridique du système de la propriété intellectuelle, qui comprend les vingt-six traités internationaux administrés par l'OMPI ainsi que les lois nationales sur la propriété intellectuelle, revêt la plus grande importance pour l'écosystème de l'innovation dans l'économie mondiale. Il promeut un environnement propice à l'innovation dans le développement technologique, ainsi que la diversité dans la créativité, qui joueront un rôle important dans la réalisation des ODD.

---

<sup>2</sup> Résolution A/RES/72/242, adoptée sans vote le 22 décembre 2017.

14. L'assistance fournie par l'OMPI dans les domaines de la législation et de l'élaboration de politiques est fondée sur le cadre juridique multilatéral et vise à appuyer le développement technologique, la recherche et l'innovation sur le plan national par les pays en développement, notamment en veillant à la mise en place d'un environnement de politique générale favorable. L'activité législative des États membres a pris de l'ampleur, en particulier grâce à la participation accrue de ces derniers aux processus d'intégration économique régionaux et à des accords commerciaux préférentiels. En outre, un certain nombre d'États membres révisent leur droit des brevets en vigueur en fonction de leurs politiques publiques locales ou du fait de leur adhésion aux traités multilatéraux relatifs aux brevets, à savoir le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Traité de Budapest et le Traité sur le droit des brevets (PLT). Par ailleurs, les pays qui accèdent à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) révisent systématiquement leur cadre juridique. Les demandes de conseils législatifs suivent donc la même tendance. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, une assistance législative a été fournie à neuf États membres, à leur demande, dans le cadre de la formulation d'observations ou de l'élaboration de projets de loi.

15. Différentes bases de données de premier plan de l'OMPI contribuent également à promouvoir l'innovation, notamment Patentscope qui vise à faire connaître au public la quantité considérable d'informations techniques disponibles, dans un souci de faciliter le transfert de connaissances et de promouvoir le développement. Ce service offre un accès en ligne gratuit aux données de brevet et contient plus de 60 millions de divulgations technologiques. La Base de données mondiale sur les marques donne accès à plus de 20 millions d'enregistrements concernant des marques, appellations d'origine, armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'État ainsi que des dénominations, abréviations et emblèmes d'organisations intergouvernementales protégés au niveau international; la Base de données mondiale sur les dessins et modèles permet aux utilisateurs d'effectuer gratuitement et simultanément des recherches parmi plus de 1 770 000 dessins et modèles industriels enregistrés en vertu du **système de La Haye**, administré par l'OMPI, et dans les collections des offices nationaux participants; WIPO Lex, la référence mondiale en matière de lois sur la propriété intellectuelle, est une base de données mondiale donnant accès à titre gracieux à des ressources juridiques relatives à la propriété intellectuelle telles que les traités administrés par l'OMPI, d'autres traités relatifs à la propriété intellectuelle et les dispositions législatives et réglementaires adoptées par les États membres de l'OMPI, de l'ONU et de l'OMC; le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, référence mondiale de premier plan en ce qui concerne l'activité en matière de propriété intellectuelle, est destiné à aider les spécialistes, chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier.

16. Un certain nombre de plateformes de l'OMPI favorisent l'innovation en aidant les États membres et différents utilisateurs à mieux comprendre et mettre à profit l'évolution des politiques, de l'activité économique et des technologies innovantes :

a) Plus de 600 centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) de l'OMPI permettent aux innovateurs de plus de 40 pays d'avoir accès sur le plan local à des services d'information technologique et à d'autres services connexes de qualité, dans le but de les aider à exploiter pleinement leur potentiel d'innovation et à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle. Les services offerts par les CATI comprennent l'accès aux ressources en ligne relatives aux brevets et à celles qui ne portent pas sur les brevets, l'accès aux publications relatives à la propriété intellectuelle, une aide à la recherche d'informations en matière de technologie, une formation à la recherche dans les bases de données, des recherches à la demande, la veille technologique et concurrentielle, des informations de base sur la législation relative à la propriété industrielle, sur la gestion de la propriété industrielle et les stratégies connexes ainsi que sur la commercialisation et la mise sur le marché de la technologie. En 2017, l'OMPI a reçu 12 nouvelles demandes de création de réseaux de CATI de la part d'États membres suite à la signature d'un accord sur le niveau de services. En outre, une formation sur la création ou le renforcement et sur la pérennité des

services des CATI a été dispensée dans 31 États membres, à la demande de ces derniers;

b) Le système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (système IPAS) est un système d'administration automatisé et modulaire qui est utilisé dans plus de 80 pays en développement à travers le monde en vue d'automatiser les procédures internes et administratives de ces derniers en matière de propriété industrielle.

Le système IPAS est l'une des composantes principales de l'infrastructure mondiale de propriété industrielle fournie par l'OMPI et est assorti de toute une série de services de modernisation pour proposer une solution d'automatisation globale et durable aux offices de propriété industrielle demandeurs situés dans des pays en développement caractérisés par des niveaux de développement, de ressources, de capacités, de compétences et d'infrastructure différents;

c) Le système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen de l'OMPI (WIPO CASE) permet aux offices de brevets participants d'échanger en toute sécurité des documents relatifs à la recherche et à l'examen concernant les demandes de brevet, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du processus de recherche et d'examen mené par les offices de brevets locaux et régionaux;

d) Enfin, le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) de l'OMPI permet aux offices de propriété intellectuelle participants d'échanger des documents de priorité de façon sécurisée, par voie électronique. Ce système permet aux déposants et aux offices de satisfaire aux exigences énoncées dans la Convention de Paris relatives à la certification dans un environnement électronique.

17. L'OMPI contribue également à l'écosystème de l'innovation en publiant un certain nombre de rapports analytiques, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde<sup>3</sup>, les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et l'Indice mondial de l'innovation, ainsi qu'en menant un certain nombre de partenariats, conformément aux recommandations formulées dans l'objectif de développement durable 17. Parmi ces partenariats et programmes, on peut notamment citer :

a) Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) vise à accroître l'accès à l'information scientifique et technique dans les pays en développement. En améliorant l'accès à la documentation relative à divers domaines scientifiques et techniques, le programme ARDI vise à renforcer la capacité des pays en développement à participer à l'économie mondiale du savoir et à aider les chercheurs de ces pays à trouver et à mettre au point de nouvelles solutions aux défis techniques qui se posent aux plans national et international. À l'heure actuelle, plus de 100 éditeurs ont mis quelque 30 000 périodiques, livres et ouvrages de référence à la disposition de 121 pays et territoires en développement dans le cadre de ce programme.

b) Le programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), mené dans le cadre d'un partenariat public-privé administré par l'OMPI, a été rendu possible grâce à une coopération avec les principaux fournisseurs d'information en matière de brevets. Le programme ASPI offre aux offices de brevets, aux établissements universitaires et aux instituts de recherche des pays en développement qui remplissent les conditions requises un accès gratuit ou peu coûteux à des outils et des services de pointe permettant d'extraire et d'analyser des données de brevets.

---

<sup>3</sup> Les éditions précédentes du rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde ont traité, entre autres, les thèmes suivants : les innovations révolutionnaires, le rôle des marques sur le marché mondial, le nouveau visage de l'innovation et le capital immatériel dans les chaînes de valeur mondiales.

c) Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est un partenariat public-privé qui vise à accroître le nombre de livres dans des formats accessibles – comme le braille, le format audio, le texte électronique, les gros caractères – à l'échelle mondiale et à les mettre à la disposition des personnes aveugles, malvoyantes ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Il regroupe des organismes représentant les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés tels que l'Union mondiale des aveugles (UMA), des bibliothèques pour les aveugles, des organismes de normalisation, des organismes représentant les auteurs, des éditeurs et des organisations de gestion collective. L'ABC dispense des formations et fournit une assistance technique aux pays en développement à l'intention d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et du secteur privé souhaitant promouvoir la production de livres dans des formats accessibles. Ce consortium propose également un service mondial d'échange de livres qui permet aux bibliothèques au service des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés de partager les ouvrages de leurs collections.

d) WIPO Re:Search est un consortium établi en collaboration avec BIO Ventures for Global Health (BVGH) et qui bénéficie des avis techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dont le but est de favoriser la mise au point de médicaments contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose grâce à des partenariats de recherche innovants et au partage des connaissances entre les plus grandes entreprises pharmaceutiques et des instituts de recherche des secteurs public et privé. WIPO Re:Search donne accès à la propriété intellectuelle relative notamment aux composés pharmaceutiques, aux technologies, au savoir-faire et aux données disponibles à des fins de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, de la tuberculose et du paludisme, afin d'accélérer la découverte et la mise au point de médicaments, de vaccins et de diagnostics et de trouver de nouvelles solutions pour les personnes atteintes de ces maladies, comme énoncé dans l'objectif de développement durable 3.

e) WIPO GREEN encourage l'innovation et la diffusion des technologies vertes en mettant en rapport des prestataires de services et de technologies avec des personnes à la recherche de solutions innovantes. Ce programme réunit un grand nombre d'acteurs de la chaîne de valeur des innovations dans le domaine des technologies vertes et met les propriétaires de nouvelles technologies en relation avec des entreprises ou des particuliers qui pourraient souhaiter commercialiser, concéder sous licence ou distribuer une technologie verte. À travers ce programme, l'OMPI contribue à l'accélération de l'innovation et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ainsi qu'aux efforts visant à lutter contre les changements climatiques.

f) Le programme d'aide aux inventeurs est un programme innovant qui vise à rendre le système de la propriété intellectuelle plus accessible aux inventeurs et aux petites entreprises des pays en développement, en mettant en relation des inventeurs de technologies et des tenants d'idées prometteuses manquant de ressources avec des conseils en propriété intellectuelle qualifiés qui leur fournissent à titre gracieux une assistance juridique sur la marche à suivre pour déposer une demande de brevet et protéger ainsi leurs inventions.

18. Les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités sont mis en place pour promouvoir la propriété intellectuelle comme vecteur du développement et moteur de l'innovation et de la créativité. L'Académie de l'OMPI est le vecteur central de l'Organisation pour ce qui est de l'amélioration de la formation et des activités de renforcement des capacités humaines, en particulier pour les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition. L'Académie joue un rôle de catalyseur dans un réseau virtuel de partenaires, d'experts et d'enseignants en matière de formation à la propriété intellectuelle axée sur le développement. Elle dispense des cours professionnels d'enseignement et de formation

en ligne, en libre accès, conçus en vue d'élargir l'éventail et de renforcer l'impact de l'offre de formation aux niveaux national, régional et international. En plus des activités menées par l'Académie, différents secteurs de l'OMPI organisent tout au long de l'année des séminaires et ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux sur des questions relatives aux politiques publiques, aux fins du développement des capacités locales.

19. Dans une résolution adoptée sans vote le 20 décembre 2017, intitulée "Science, technologie et innovation au service du développement"<sup>4</sup>, l'Assemblée générale des Nations Unies a considéré qu'il importait "d'établir un ensemble de principes directeurs rationnels, appropriés, équilibrés et efficaces relatifs à la propriété intellectuelle" et a engagé "l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle à continuer de mener des activités d'appui technique, notamment en aidant les pays à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'innovation qui soient conformes à leurs stratégies de développement". Dans ladite résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies note "les activités que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle mène dans le cadre de son mandat actuel pour mettre en place, dans plus de 60 pays, des centres d'appui à la technologie et à l'innovation permettant d'accéder aux informations techniques figurant dans les bases de données sur les brevets et de consulter les publications scientifiques dans le cadre du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation, du programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets et de stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'innovation".

#### Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019

20. Le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, adopté à la cinquante-septième série de réunions des Assemblées des États membres de l'OMPI tenues en octobre 2017, établit pour la première fois, dans le tableau des résultats, un lien entre les objectifs stratégiques de l'OMPI et les ODD.

21. Pour chaque objectif stratégique concerné, un large éventail de programmes et d'activités faisant intervenir les secteurs compétents de l'Organisation contribuent à la réalisation des ODD. Sur les trente et un programmes, vingt ont un rapport avec les ODD<sup>5</sup>. Les graphiques répertorient les 20 programmes au titre des objectifs stratégiques de l'OMPI I, II, III, IV, V, et VII, qui contribuent à la réalisation des ODD, sont reproduits dans une annexe au présent document. Chaque graphique met en correspondance les programmes et les ODD auxquels ils contribuent directement ou indirectement, au regard des indicateurs d'exécution et des résultats escomptés établis aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI.

22. La mise en correspondance des programmes et des ODD fait ressortir que les objectifs stratégiques et les programmes de l'OMPI sont en adéquation avec les priorités énoncées dans le Projet 2030. Les activités de coopération pour le développement, d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'OMPI sont conçues de manière stratégique en vue d'apporter un appui aux États membres à mesure qu'ils intègrent les ODD dans leurs plans nationaux de développement durable. À la demande des États membres, l'OMPI s'assure que les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation soient intégrées de manière adéquate dans ces plans nationaux de développement, en tenant compte des besoins en matière de développement, des capacités et des ressources des pays. Tout au long de la mise en œuvre du Programme 2030, l'OMPI continuera de travailler en étroite collaboration avec les États membres afin de s'adapter à l'évolution de leurs priorités en matière de développement, de leurs capacités et de leurs ressources, en vue de fournir un appui

---

<sup>4</sup> Résolution A/RES/72/228.

<sup>5</sup> Il convient de noter que les huit programmes relevant des objectifs stratégiques VIII et IX sont liés à des fonctions d'appui.

optimal aux gouvernements dans le cadre de leur utilisation du système de la propriété intellectuelle et de l'innovation aux fins de la réalisation des ODD.

### Activités menées en 2017

23. D'autres activités ont été menées de manière individuelle par l'Organisation depuis la présentation en mai 2017 du premier rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées. Ces activités visent à promouvoir le rôle et l'influence de l'innovation (objectif 9) afin de relever différents défis relatifs à l'eau propre et l'assainissement (objectif 6), la santé (objectif 3), l'éducation et la croissance économique (objectifs 4 et 8), la sécurité alimentaire et l'égalité entre les sexes (objectifs 2 et 5).

24. En lien avec les objectifs 6 (eau et assainissement) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), l'OMPI a organisé, dans le cadre de WIPO GREEN, le premier forum de mise en relation "Innover pour l'eau", en collaboration avec Waterpreneurs et WaterVent, qui s'est tenu au siège de l'OMPI, à Genève, du 7 au 9 juin 2017. L'objectif était de mettre à profit les connaissances et le savoir-faire d'acteurs de premier plan du secteur afin d'accélérer l'innovation et d'encourager les investissements. Ce forum a permis de mettre en relation des entrepreneurs et des investisseurs à la fibre sociale, de promouvoir le transfert de technologies innovantes dans le domaine de l'eau ainsi que des modèles d'entreprises innovants dans des marchés émergents et des pays en développement, de mieux faire connaître les questions relatives à l'eau, et de renforcer et promouvoir le réseau WIPO GREEN. Cet événement a réuni plus de 350 participants de haut niveau, comprenant des chefs d'entreprises, des investisseurs, des sociétés, des organisations du secteur public, des institutions des Nations Unies, des incubateurs et autres. Quarante entrepreneurs ont présenté leurs activités dans le domaine des entreprises vertes à des experts et des investisseurs. Quelque 60 organismes mettant en œuvre des projets et programmes liés à l'eau ont présenté les difficultés auxquelles ils se heurtent actuellement ainsi que leurs besoins. Ce forum a facilité plus de 240 mises en relation, dont deux ont déjà débouché sur des accords. Afin de promouvoir l'eau potable, WIPO GREEN et Partner InvenTrust ont également lancé conjointement deux séances de réflexion de groupe ("Open challenges") sur des questions liées à la désalinisation de l'eau rationnelle sur le plan énergétique et à l'élimination des fuites dans la distribution de l'eau.

25. Activités en lien avec les objectifs 3 (bonne santé et bien-être) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) :

a) En collaboration avec la Fondation Access to Medicine et l'OMS, l'OMPI a organisé un séminaire sur les défis mondiaux, tenu le 8 novembre 2017, à l'occasion duquel le rapport sur les défis mondiaux intitulé "Vaccins : accélérer l'innovation et l'accès" est paru. Au cours de ce séminaire, les questions liées à la réalisation de l'objectif visant à parvenir à une couverture vaccinale mondiale en améliorant l'accès aux vaccins actuels et à venir ont été examinées. Le rapport fait état du processus d'innovation en matière de vaccins, des limites qui se posent à l'accès aux vaccins à différentes étapes, y compris en matière de propriété intellectuelle, ainsi que des moyens de lever ces obstacles;

b) L'OMPI continue de contribuer aux délibérations relatives à la politique en matière de santé mondiale dans le cadre de sa coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC. Les trois organisations ont tenu leur septième colloque trilatéral, le 26 février 2018 au siège de l'OMS, sur le thème "Objectifs de développement durable : des technologies innovantes pour promouvoir vie saine et bien-être". Ce forum a donné lieu à un débat sur les défis et les opportunités devant être pris en considération s'agissant de veiller à ce que des technologies innovantes soient mises au point et mises à la disposition des patients pour qu'ils puissent exercer pleinement leur droit à la santé et atteindre les ODD dans ce domaine.



c) L'OMPI et l'industrie pharmaceutique fondée sur la recherche ont lancé le 3 octobre 2017 un nouveau partenariat en vue de faciliter l'accès des organismes de santé publique chargés de l'approvisionnement en médicaments à l'information en matière de brevets. L'OMPI et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA) ont conclu un accord instituant l'Initiative relative à l'information en matière de brevets pour les médicaments (également dénommée "Pat-INFORMED"). Cette initiative établira un lien entre l'information publique en matière de brevets et les médicaments homologués à travers un nouveau portail d'accès mondial en ligne qui permettra aux professionnels de la santé de gérer la procédure d'approvisionnement en médicaments dans l'intérêt de leurs concitoyens. Pat-INFORMED servira de portail d'accès mondial à l'information en matière de brevets sur les médicaments. Il mettra à disposition de nouveaux outils et ressources pour établir l'existence de brevets sur des produits recherchés dans le cadre des stratégies de gestion des pathologies élaborées par les organismes responsables de la passation de marchés ou d'autres actions menées en vue de répondre aux besoins en matière de santé publique. Vingt entreprises biopharmaceutiques de premier plan fondées sur la recherche se sont déjà engagées à communiquer des informations par l'intermédiaire d'une base de données qui devrait être créée dans le cadre de Pat-INFORMED, et davantage d'organisations devraient adhérer à l'initiative.

26. Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif 4 (éducation de qualité), l'OMPI a organisé une Conférence régionale de haut niveau sur le secteur de l'édition en Afrique et son rôle dans l'éducation et le développement, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2017 à Yaoundé (Cameroun). L'objectif de cette conférence était d'élaborer un plan d'action visant à promouvoir le secteur de l'édition en Afrique, en mettant l'accent sur le secteur de l'éducation. Ce plan d'action porte principalement sur le rôle du droit d'auteur dans la mise en place, à l'échelle nationale, d'un secteur de l'édition viable offrant un accès à du matériel pédagogique pertinent sur le plan culturel, d'un coût abordable et de haute qualité dans toute l'Afrique.

27. Un forum régional organisé par l'OMPI s'est tenu à Casablanca (Maroc) du 15 au 17 novembre 2017 sur le thème "L'innovation et la propriété intellectuelle en tant que moteurs d'un secteur agroalimentaire concurrentiel : favoriser la participation des femmes scientifiques et entrepreneures en Afrique". Ce forum a été l'occasion pour des chercheuses, scientifiques, entrepreneures et spécialistes de la propriété intellectuelle africaines de partager leurs expériences sur les moyens permettant aux femmes africaines d'utiliser le système de la propriété intellectuelle en tant qu'outil propre à favoriser l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il a également donné lieu à des échanges sur la mesure dans laquelle la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à la mise en œuvre des ODD, et en particulier des objectifs ayant trait à la faim, la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la croissance économique et l'innovation, ainsi que sur le rôle crucial qu'elles peuvent jouer en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique en augmentant la productivité, la compétitivité, la création de valeur, la résilience et la pérennité du secteur agricole. Ce forum a réuni plus de 200 femmes chercheuses et entrepreneures menant des activités dans les secteurs agricole et agroalimentaire, issues de différents organismes nationaux et régionaux ainsi que du secteur privé et représentant plus de 50 pays africains, et notamment l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

## B. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR L'ORGANISATION DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

28. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a pris part aux grands processus visant à appuyer l'élaboration du Programme 2030 et les ODD. Par la suite, l'OMPI a participé au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment dans le

cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'à l'élaboration du Cadre mondial d'indicateurs.

29. L'OMPI a participé aux travaux menés dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (CEAES) élargi, qui fait office de mécanisme de coordination entre les institutions des Nations Unies et les organisations connexes pour la mise en œuvre du Programme 2030, et du document final relatif aux modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). L'OMPI participe en outre activement et contribue aux réunions et aux rapports de l'Équipe spéciale interinstitutions sur le financement du développement, et prend part en qualité d'observatrice aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. L'OMPI est également membre de longue date de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, établie par les États membres en 2015, qui est l'une des trois composantes du mécanisme de facilitation des technologies. En outre, l'OMPI a pris part à une réflexion stratégique interinstitutions sur des questions relatives à la réalisation des ODD, en collaboration avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes.

30. Dans le cadre de chacun de ces processus, le rôle du Secrétariat de l'OMPI a consisté notamment à :

- i) suivre les négociations et délibérations qui avaient un lien avec le mandat de l'OMPI;
- ii) fournir des informations factuelles sur le rôle du système de la propriété intellectuelle à l'égard des grands domaines d'action, à la demande des États membres et du Secrétariat de l'ONU; et
- iii) faire mieux connaître les différents programmes, projets et initiatives de l'OMPI susceptibles d'aider les États membres à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

31. Deux rapports précédents portant respectivement sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (document CDIP/19/6) et sur la participation de l'OMPI aux travaux préparatoires en vue de l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (document CDIP/16/8) ont été présentés par le Secrétariat aux dix-neuvième et seizième sessions du CDIP.

### Mécanisme de facilitation des technologies

32. Le Mécanisme de facilitation des technologies a été créé par le "Programme d'action d'Addis-Abeba", document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et a été lancé par le Programme 2030. Il a pour objet d'appuyer la réalisation des ODD au moyen de la science, de la technologie et de l'innovation.

33. Le Mécanisme de facilitation des technologies est composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum annuel multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne visant à présenter de manière cohérente les initiatives des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation, et à faciliter l'accès à ces initiatives technologiques et leur utilisation. Ce groupe de travail interinstitutions est chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des

Nations Unies s'agissant des initiatives prises en la matière, dans le but de renforcer les synergies et l'efficacité et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités.

34. L'OMPI est l'un des membres fondateurs du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui regroupe actuellement 38 institutions des Nations Unies et qui se réunit régulièrement au siège de l'ONU à New York. L'OMPI participe étroitement à ce processus par l'intermédiaire de son Bureau de coordination à New York et a mis sur pied, au sein de ce groupe de travail, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un sous-groupe sur le genre, la science, la technologie et l'innovation au service des ODD. L'objectif de ce sous-groupe est de promouvoir la cohésion, au sein du système des Nations Unies, entre les initiatives liées aux disparités hommes-femmes dans ces domaines. L'OMPI a également aidé le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU et le groupe consultatif de 10 membres nommé par le Secrétaire général de l'ONU à organiser le deuxième forum annuel multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, convoqué par le président de l'ECOSOC au siège de l'ONU à New York les 15 et 16 mai 2017. Le forum était placé sous le thème "Science, technologie et innovation pour un monde en évolution – Gros plan sur les objectifs de développement durable nos 1, 2, 3, 5, 9 et 14". En outre, en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Banque mondiale ainsi que les missions permanentes du Japon et du Mexique, l'OMPI a organisé en marge de ce forum, le 16 mai 2017, un événement sur le thème "Stratégies en matière d'innovation : élaboration de politiques nationales mettant l'innovation au service des objectifs de développement durable".

35. En collaboration avec ONU-Femmes et l'UNESCO, l'OMPI a mis sur pied une initiative conjointe en vue d'examiner les méthodes stratégiques et d'action à mettre en œuvre afin de traiter les disparités hommes-femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour accomplir des progrès dans la réalisation des ODD. Dans le cadre de cette initiative, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a accueilli une réunion d'experts sur les méthodes d'analyse prévisionnelle futures en matière d'élaboration de politiques sur les disparités hommes-femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (le 30 mars 2017).

#### Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable

36. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est l'un des éléments de l'accord conclu en 2012 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en vue de renforcer la gouvernance du développement durable sur le plan mondial. Son rôle principal consiste à promouvoir et à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme 2030 et à fournir une impulsion, des orientations et des recommandations d'ordre politique au service du développement durable.

37. L'OMPI était représentée à la réunion de 2017 du forum, qui s'est tenue à New York du 10 au 19 juillet 2017. Cette réunion avait pour thème : "Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation". Au cours de cette réunion, le forum a examiné les objectifs 1, 2, 3, 5, 9 et 14 et a conduit 43 examens nationaux volontaires, présentés par des pays en développement et des pays développés.

38. L'OMPI a contribué à cette réunion en prenant part activement aux délibérations tenues dans le cadre de chaque séance. L'Organisation a contribué aux notes de synthèse ainsi qu'aux dossiers d'information élaborés pour le forum, en particulier sur le sujet de l'innovation, de la science et de la technologie, et a invité les intervenants et les participants au CEAES

élargi à coordonner leurs travaux afin d'aller de l'avant dans l'élaboration de sections données du programme du forum.

39. L'OMPI a également coorganisé des événements en rapport avec les ODD en marge de la réunion de 2017 du forum et au cours du processus préparatoire. Dans le cadre de l'initiative menée conjointement avec ONU-Femmes et l'UNESCO sur les disparités hommes-femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (mentionnée au paragraphe 8), l'OMPI a organisé, en collaboration avec la Mission permanente du Rwanda, un événement en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur le thème de l'élimination des disparités hommes-femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation afin d'atteindre les objectifs de développement durable (12 juillet 2017).

40. En outre, dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la réunion de 2017 du forum, et pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMPI a organisé un événement, en collaboration avec la Mission permanente de la Chine, l'UNESCO et ONU-Femmes, consacré au rôle des femmes en tant qu'innovatrices et bénéficiaires de l'innovation pour le développement durable (26 avril 2017). Dans le cadre de cette initiative conjointe, l'OMPI a également organisé, conjointement avec ONU-Femmes et l'UNESCO, une réunion d'experts sur les méthodes d'analyse prévisionnelle futures en matière d'élaboration de politiques sur les disparités hommes-femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (le 30 mars 2017).

#### Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

41. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a été créé à la quarante-sixième session de la Commission de statistique, avec pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Entre juin 2015 et février 2016, ce groupe d'experts a élaboré le premier ensemble d'indicateurs mondiaux au terme d'un processus de négociations intergouvernementales auxquelles des experts et des observateurs du système des Nations Unies ont apporté des contributions selon les besoins.

42. L'OMPI assiste en qualité d'observatrice aux réunions et aux téléconférences du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de la Commission de statistique. L'OMPI a assisté régulièrement aux réunions du groupe d'experts tenues entre 2015 à 2017, y compris à la sixième réunion du groupe tenue à Manama (Royaume de Bahreïn) du 11 au 14 novembre 2017. À la demande des membres, l'OMPI a mis à disposition ses ensembles de données et ses méthodologies relatives aux données, aux fins de l'évaluation de la contribution des systèmes d'innovation à la réalisation des ODD nos 9 et 17. Les membres du groupe d'experts ont été informés des produits statistiques de l'OMPI qui pourraient faciliter et guider leurs travaux, tels que le Rapport sur les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et l'Indice mondial de l'innovation. Actuellement, il n'existe aucun indicateur dédié à la propriété intellectuelle. Le cadre mondial d'indicateurs fait l'objet d'un examen régulier tout au long de la période de mise en œuvre du Programme 2030.

43. Outre sa contribution au cadre mondial d'indicateurs, l'OMPI a contribué aux travaux menés par l'Institut de statistique de l'UNESCO sur l'élaboration d'indicateurs thématiques pour la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable.

### Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

44. L'OMPI a assisté aux séances d'information organisées par l'ONUG sur les ODD afin d'être informée de l'évolution de la mise en œuvre du Programme 2030 sur le plan mondial.

45. L'OMPI est également membre du groupe informel des Nations Unies sur les ODD et participe à l'initiative SDG Lab, qui compte parmi ses membres des représentants d'institutions des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, du secteur privé et des États membres. L'Initiative SDG Lab rassemble ce large éventail de parties prenantes afin de favoriser l'échange d'informations et de mettre en avant des mesures à prendre pour appuyer et accélérer la mise en œuvre des ODD.

46. Le 8 mai 2017, en collaboration avec l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OMPI a présenté aux institutions des Nations Unies ayant leur siège à Genève un exposé portant sur l'objectif de développement 9 qui faisait partie des objectifs devant être examinés à la deuxième réunion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. À la suite de cette réunion, l'OMPI et l'ONUG ont organisé un événement, tenu le 1<sup>er</sup> juin 2017, sur l'égalité entre les sexes (objectif 5) et l'innovation (objectif 9).

47. L'OMPI et la CNUCED ont organisé un événement conjoint sur l'entrepreneuriat et la migration, sous les auspices des Nations Unies. Cet événement s'est tenu dans le cadre de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat 2016 à Genève, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'ONUG, la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, la Plateforme de Genève pour la consolidation de la paix, l'Université de Genève et le Service de la promotion économique du canton de Genève (SPEG). En particulier, l'OMPI a pris part à un débat sur les moyens à mettre en œuvre pour créer un écosystème favorable afin d'optimiser au maximum les retombées des investissements de la diaspora en faveur de la réalisation des ODD. Un exposé a été présenté sur le thème "Les données de brevets aux fins de la recherche sur la migration et l'innovation : diasporas et diffusion du savoir".

48. En 2018, l'OMPI continuera d'évaluer, de suivre et, le cas échéant, de fournir des contributions aux différents processus et délibérations menés au sujet de la mise en œuvre du Programme 2030.

### C. ASSISTANCE FOURNIE PAR L'OMPI À LA DEMANDE DES ÉTATS MEMBRES

49. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Secrétariat n'avait reçu aucune demande d'assistance de la part d'États membres en lien avec la réalisation des objectifs de développement durable.

50. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*

[L'annexe suit]

## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE I – ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ I.1 :  
CADRES NORMATIFS  
INTERNATIONAUX ÉQUILIBRÉS

RÉSULTAT ESCOMPTÉ I.2 :  
CADRES LÉGISLATIFS, RÉGLEMENTAIRES ET  
POLITIQUES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
ADAPTÉS ET ÉQUILIBRÉS

RÉSULTAT ESCOMPTÉ I.4 :  
INSTANCE D'ANALYSE DES QUESTIONS RELATIVES À LA  
PROTECTION INTERNATIONALE DES BREVETS, MODÈLES  
D'UTILITÉ, SCHÉMAS DE CONFIGURATION (TOPOGRAPHIES) DE  
CIRCUITS INTÉGRÉS ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE I :  
ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF  
INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



DROIT DES BREVETS  
(PROGRAMME 1)

DROIT DES MARQUES  
(PROGRAMME 2)

DROIT D'AUTEUR ET  
DROITS CONNEXES  
(PROGRAMME 3)

SAVOIRS TRADITIONNELS,  
EXPRESSIONS CULTURELLES  
TRADITIONNELLES ET RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES  
(PROGRAMME 4)

AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE  
ET PACIFIQUE, PAYS  
D'AMÉRIQUE LATINE ET DES  
CARAÏBES, PAYS LES MOINS  
AVANCÉS (PROGRAMME 9)

PAYS EN TRANSITION  
ET PAYS DÉVELOPPÉS  
(PROGRAMME 10)

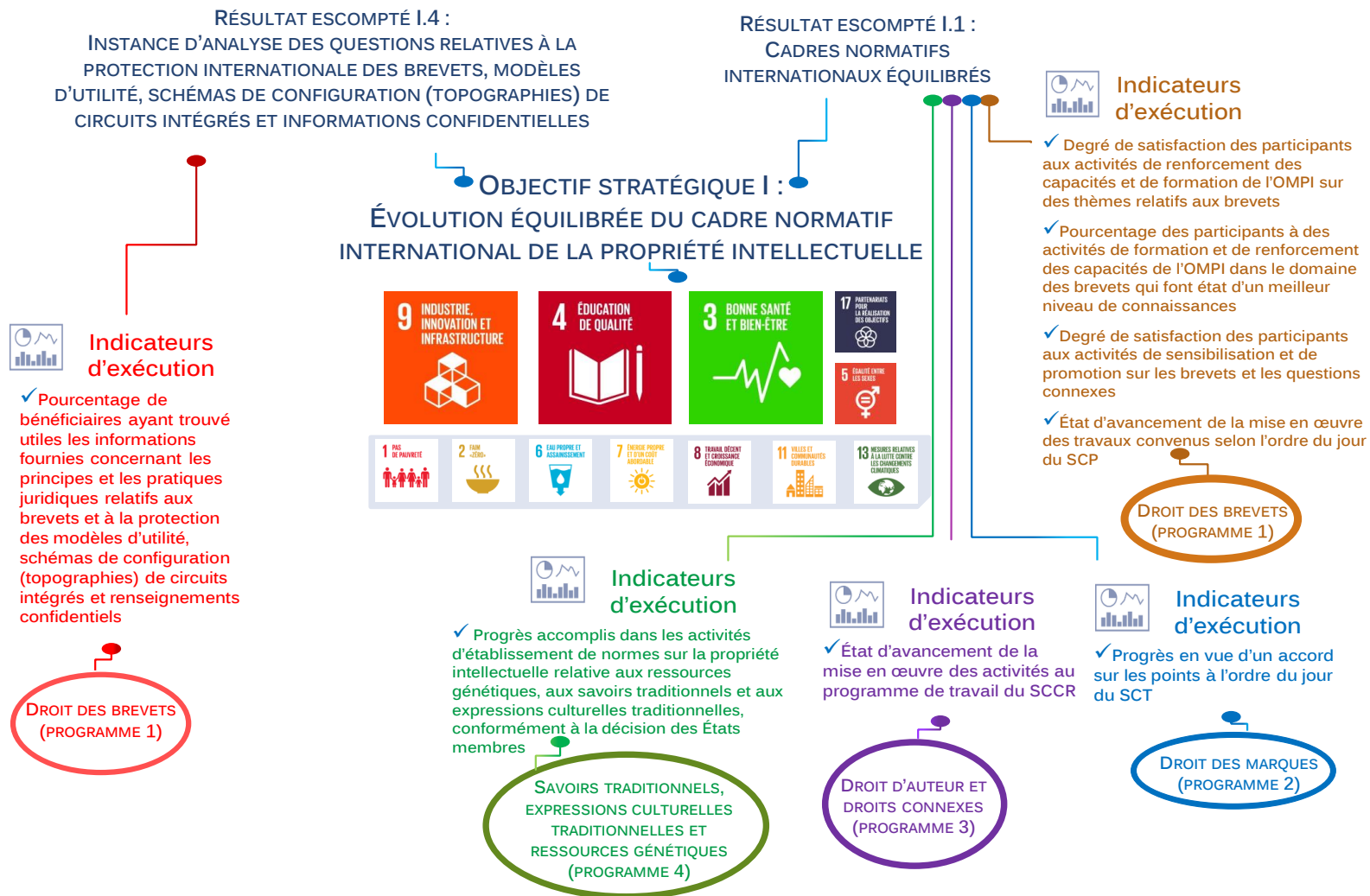
PROMOTION DU  
RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE  
(PROGRAMME 17)

PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE ET DÉFIS  
MONDIAUX  
(PROGRAMME 18)

\* Indicateurs d'exécution communs avec le programme 20 "Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs".

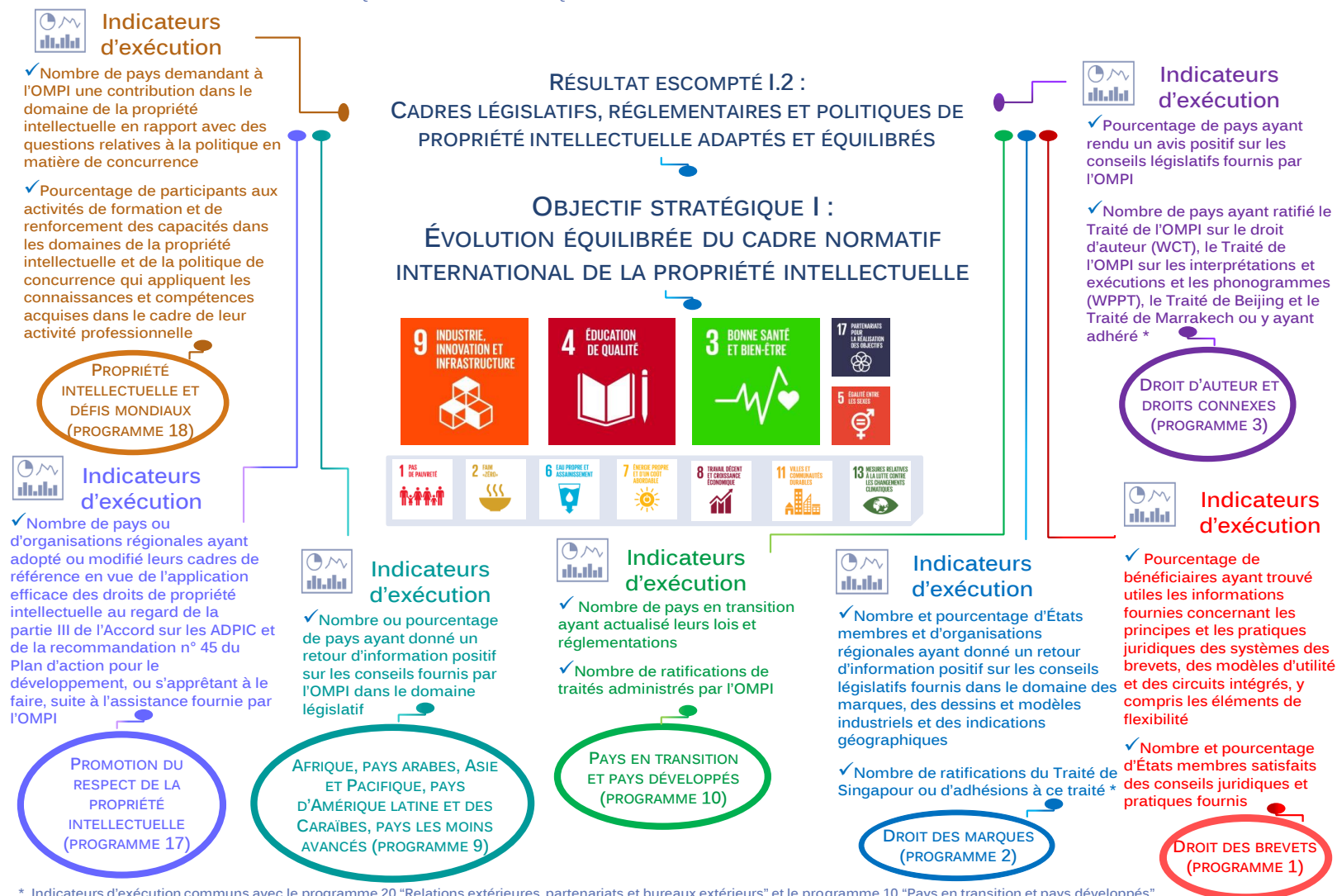
## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE I – ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE I – ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



\* Indicateurs d'exécution communs avec le programme 20 "Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs" et le programme 10 "Pays en transition et pays développés".



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ II.1 :  
UTILISATION PLUS LARGE ET PLUS  
EFFICACE DU SYSTÈME DU PCT

RÉSULTAT ESCOMPTÉ II.3 :  
UTILISATION PLUS LARGE ET PLUS  
EFFICACE DU SYSTÈME DE LA HAYE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ II.5 :  
UTILISATION PLUS LARGE ET PLUS  
EFFICACE DU SYSTÈME DE MADRID

RÉSULTAT ESCOMPTÉ II.7 :  
DE PLUS EN PLUS DE LITIGES DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE SONT ÉVITÉS OU RÉGLÉS PAR LA  
MÉDIATION DE L'OMPI

RÉSULTAT ESCOMPTÉ II.8 :  
PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE DANS LES  
GTLD ET LES CCTLD

OBJECTIF STRATÉGIQUE II :  
PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ II.9 :  
UTILISATION PLUS LARGE  
ET PLUS EFFICACE DU  
SYSTÈME DE LISBONNE



PCT  
(PROGRAMME 5)

SYSTÈME DE  
MADRID  
(PROGRAMME 6)

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE  
MÉDIATION DE L'OMPI  
(PROGRAMME 7)

AFRIQUE, PAYS ARABES,  
ASIE ET PACIFIQUE, PAYS  
D'AMÉRIQUE LATINE ET DES  
CARAÏBES, PAYS LES MOINS  
AVANCÉS  
(PROGRAMME 9)

PAYS EN TRANSITION ET PAYS  
DÉVELOPPÉS  
(PROGRAMME 10)

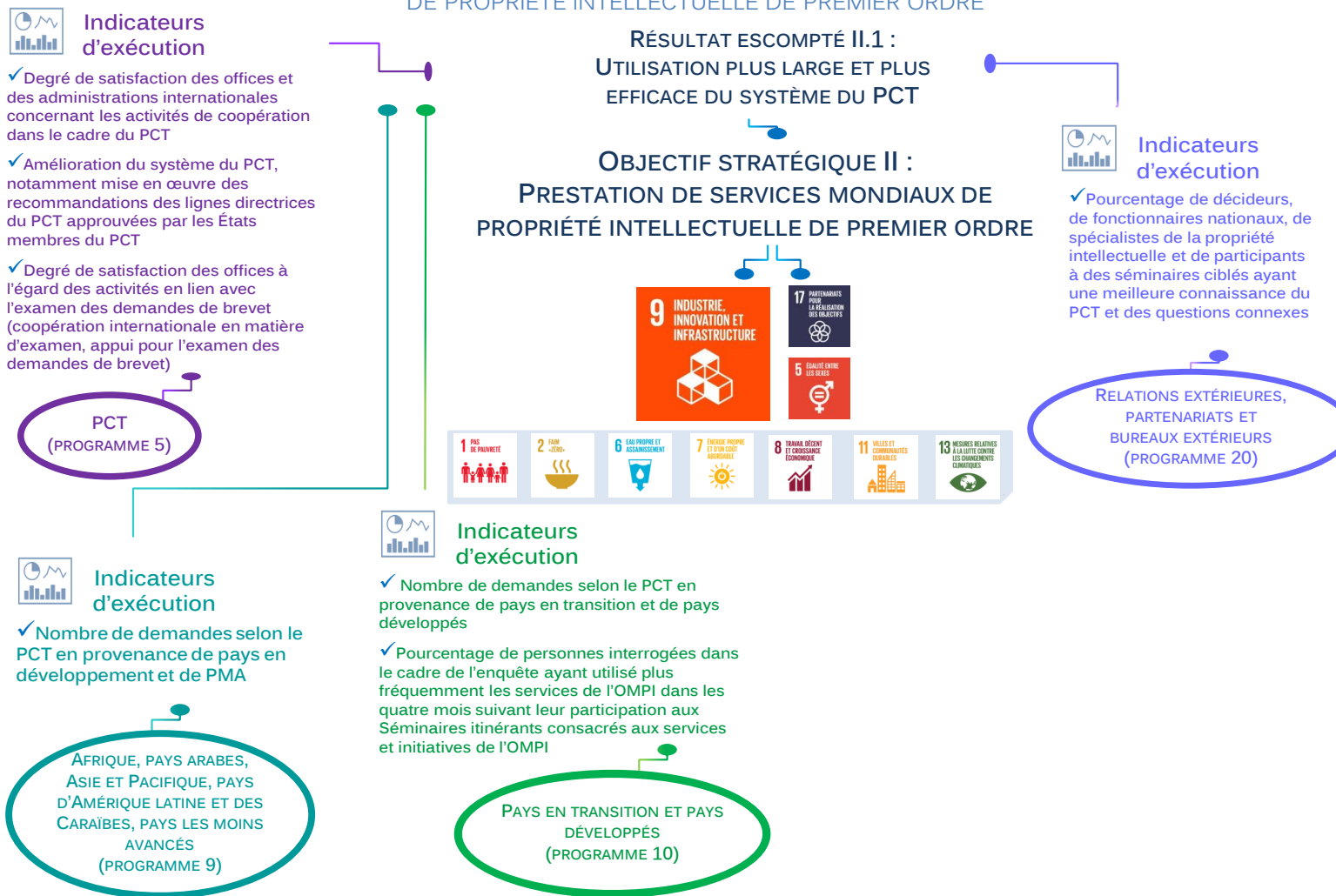
RELATIONS EXTÉRIURES,  
PARTENARIATS ET  
BUREAUX EXTÉRIEURS  
(PROGRAMME 20)

SYSTÈME DE  
LA HAYE  
(PROGRAMME 31)

SYSTÈME DE  
LISBONNE  
(PROGRAMME 32)

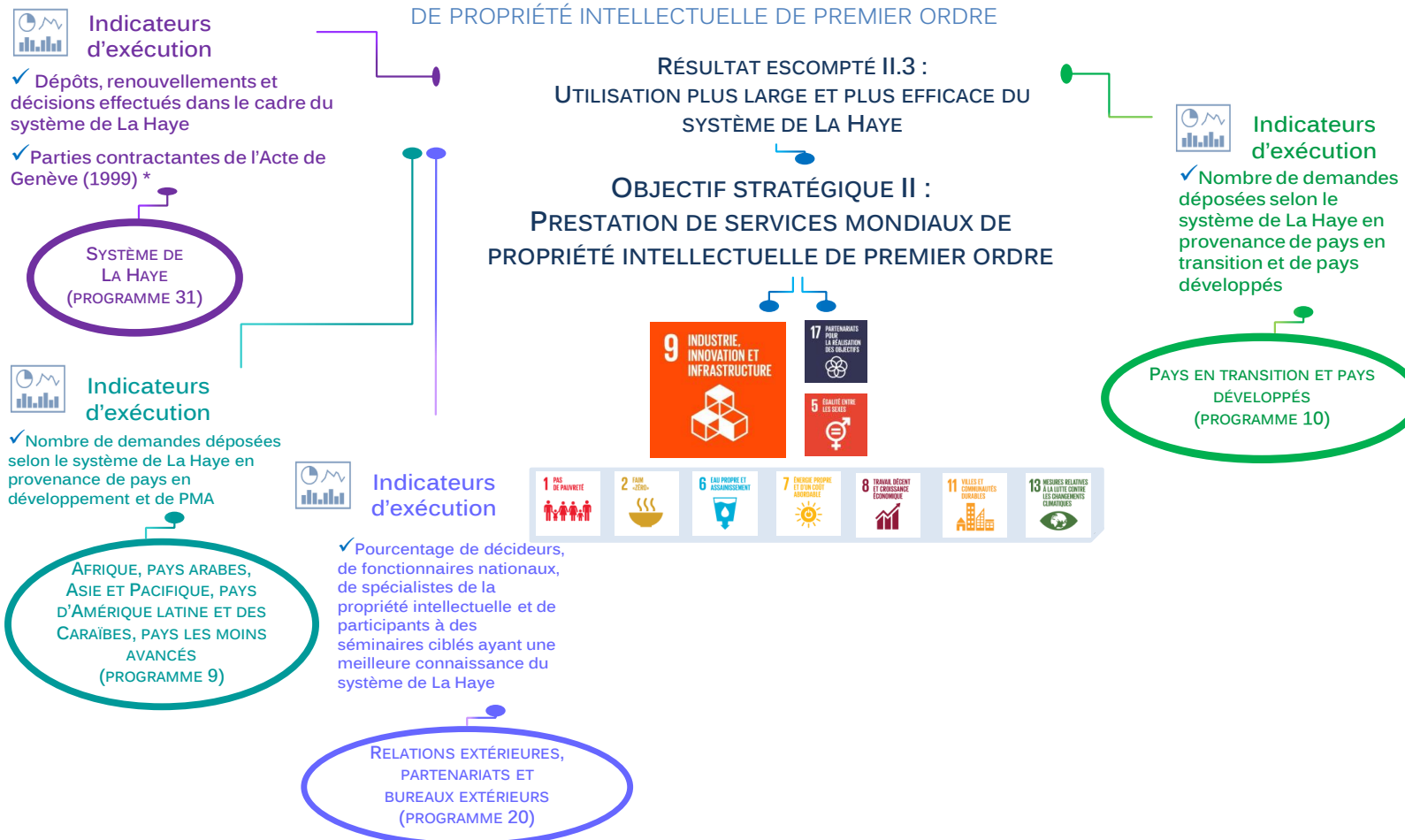
## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE



\* Indicateurs d'exécution communs avec le programme 20 "Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs".

## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE



\* Indicateur d'exécution commun avec le programme 10 "Pays en transition et pays développés".

## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE



\* Indicateur d'exécution commun avec le programme 9 "Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés" et le programme 10 "Pays en transition et pays développés".

\*\* Indicateur d'exécution commun avec le programme 10 "Pays en transition et pays développés".

## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.1 :  
STRATÉGIES NATIONALES EN  
MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.2 :  
MISE EN VALEUR DES  
RESSOURCES HUMAINES

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.3 :  
INTÉGRATION DES RECOMMANDATIONS  
DU PLAN D'ACTION POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DANS LES ACTIVITÉS DE  
L'OMPI

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.4 :  
ACCORDS DE COOPÉRATION AVEC LES  
INSTITUTIONS DES PAYS EN  
DÉVELOPPEMENT, DES PMA ET DES PAYS  
EN TRANSITION RENFORCÉS ET ADAPTÉS  
À LEURS BESOINS

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.6 :  
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
D'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE AU SERVICE DE  
L'INNOVATION DANS LES PME, LES  
UNIVERSITÉS ET LES INSTITUTS DE  
RECHERCHE

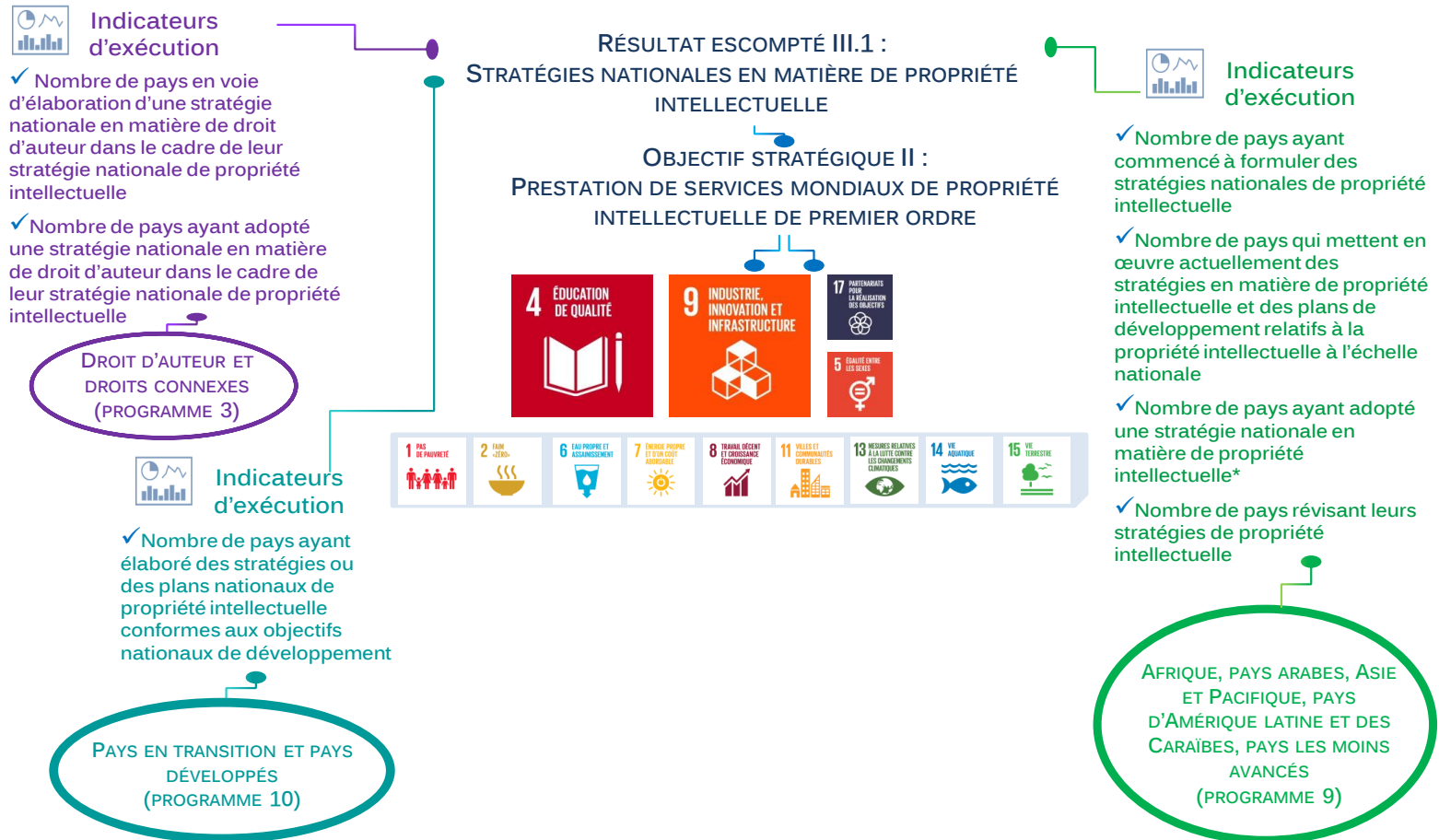
OBJECTIF STRATÉGIQUE II :  
PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE III

#### FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

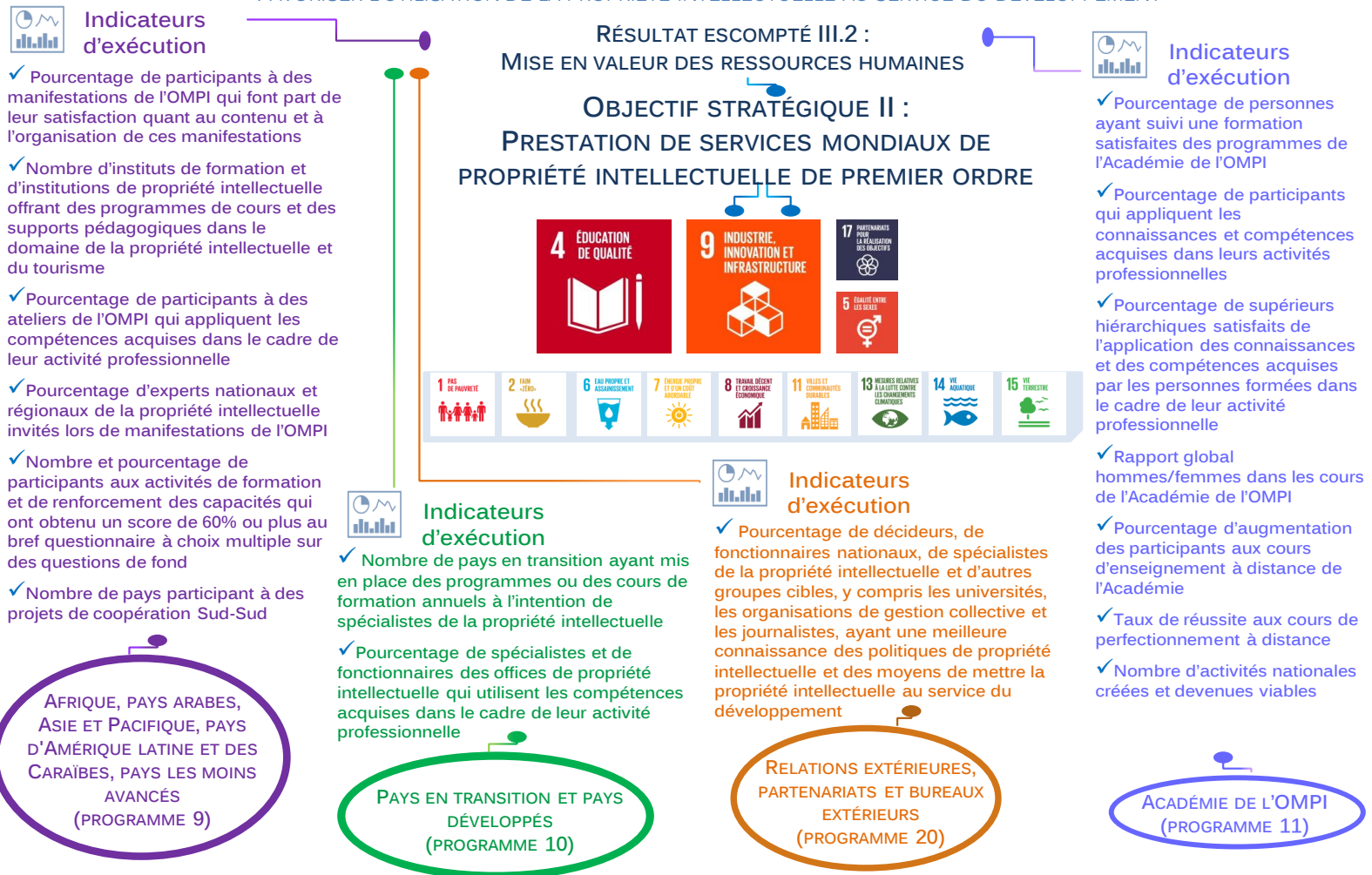


\* Indicateur d'exécution commun avec le programme 10 "Pays en transition et pays développés".

## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

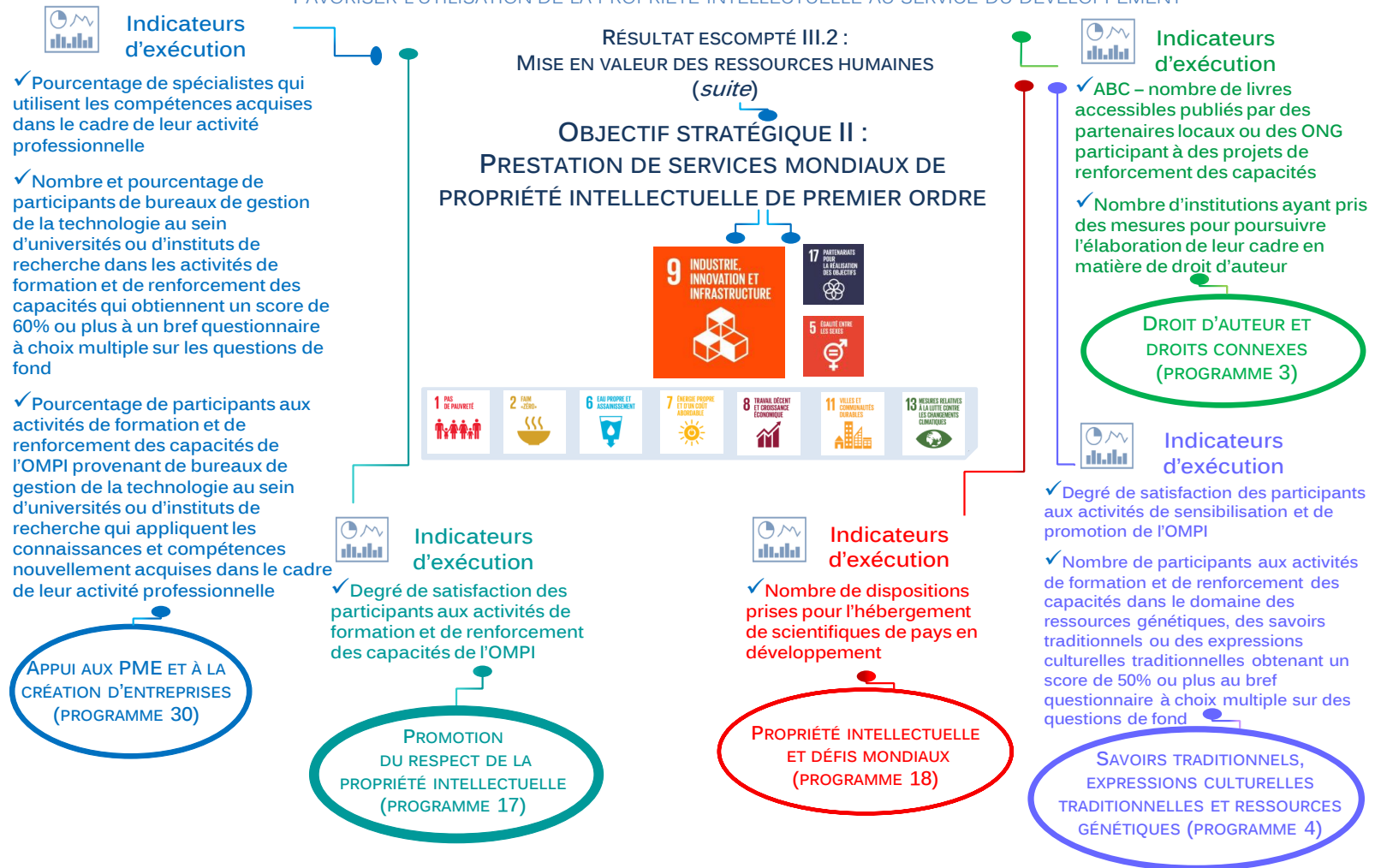




## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



### Indicateurs d'exécution

- ✓ Intégration dans tous les programmes de l'OMPI des principes et activités énoncés dans le Plan d'action pour le développement
- ✓ Mise en œuvre efficace des recommandations de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement et son suivi et l'établissement de rapports à l'intention du CDIP
- ✓ Mise en œuvre effective de la décision du CDIP concernant l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et établissement d'un rapport à ce sujet
- ✓ Amélioration continue du mécanisme d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour le développement
- ✓ Degré de satisfaction des États membres concernant les informations diffusées par l'OMPI sur le Plan d'action pour le développement et sa mise en œuvre
- ✓ Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux

COORDINATION DU PLAN D'ACTION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
(PROGRAMME 8)

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.3 : INTÉGRATION DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LES ACTIVITÉS DE L'OMPI

RÉSULTAT ESCOMPTÉ III.6 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE L'INNOVATION DANS LES PME, LES UNIVERSITÉS ET LES INSTITUTS DE RECHERCHE

### OBJECTIF STRATÉGIQUE II : PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE



### Indicateurs d'exécution

- ✓ Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle\*
- ✓ Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des institutions d'aide aux PME\*
- ✓ Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI visant les institutions d'aide aux PME
- ✓ Pourcentage d'institutions d'aide aux PME ayant suivi une formation qui proposent des programmes de formation et des services consultatifs sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle
- ✓ Nombre de consultations uniques du site Web consacré aux PME
- ✓ Nombre de demandes selon le PCT émanant d'universités ou d'instituts de recherche

APPUI AUX PME ET À LA  
CRÉATION D'ENTREPRISES  
(PROGRAMME 30)

\* Indicateur d'exécution commun avec le programme 9 "Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés".

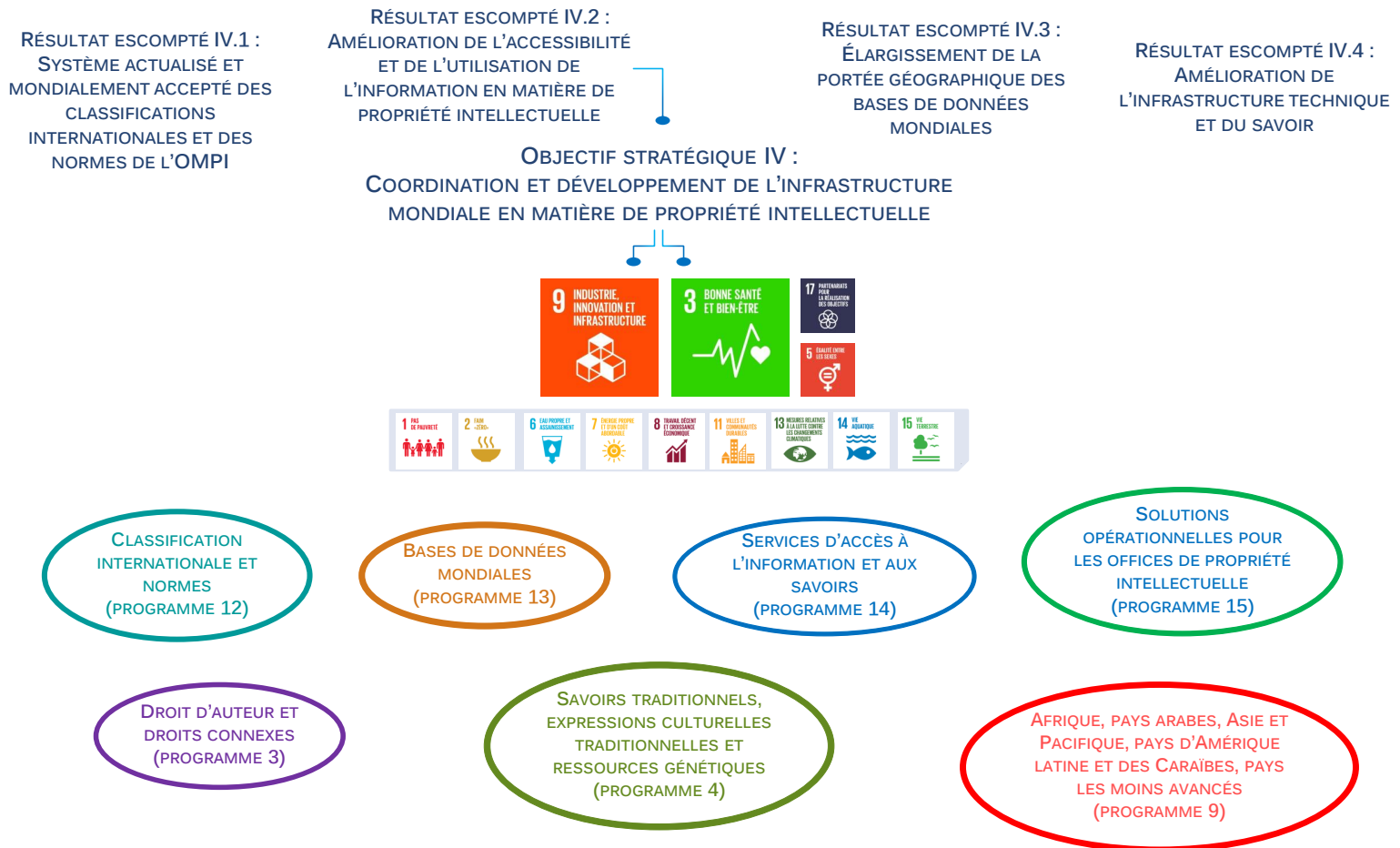
## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



\* Indicateur d'exécution commun avec le programme 10 "Pays en transition et pays développés".

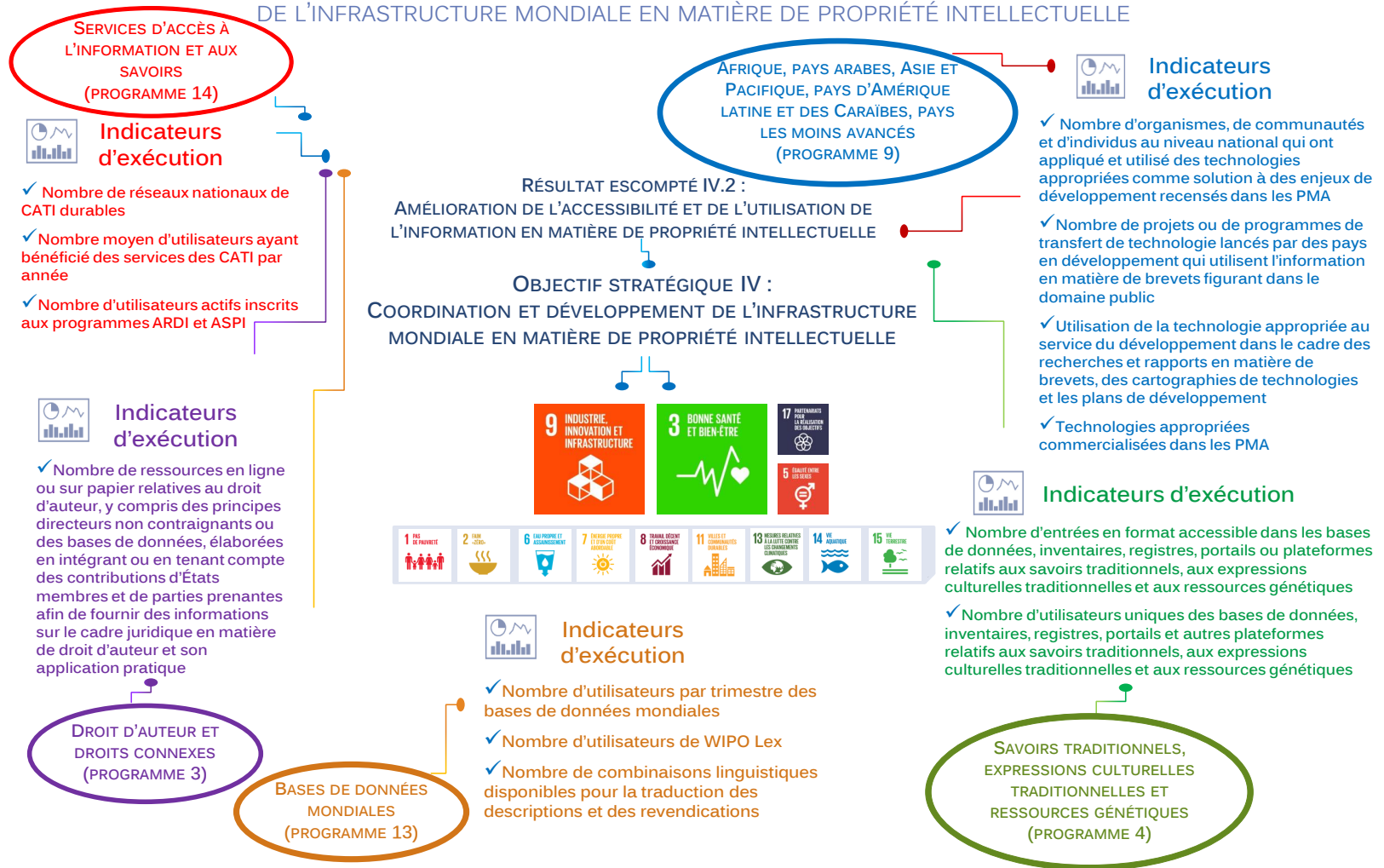
## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE IV – COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT  
DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



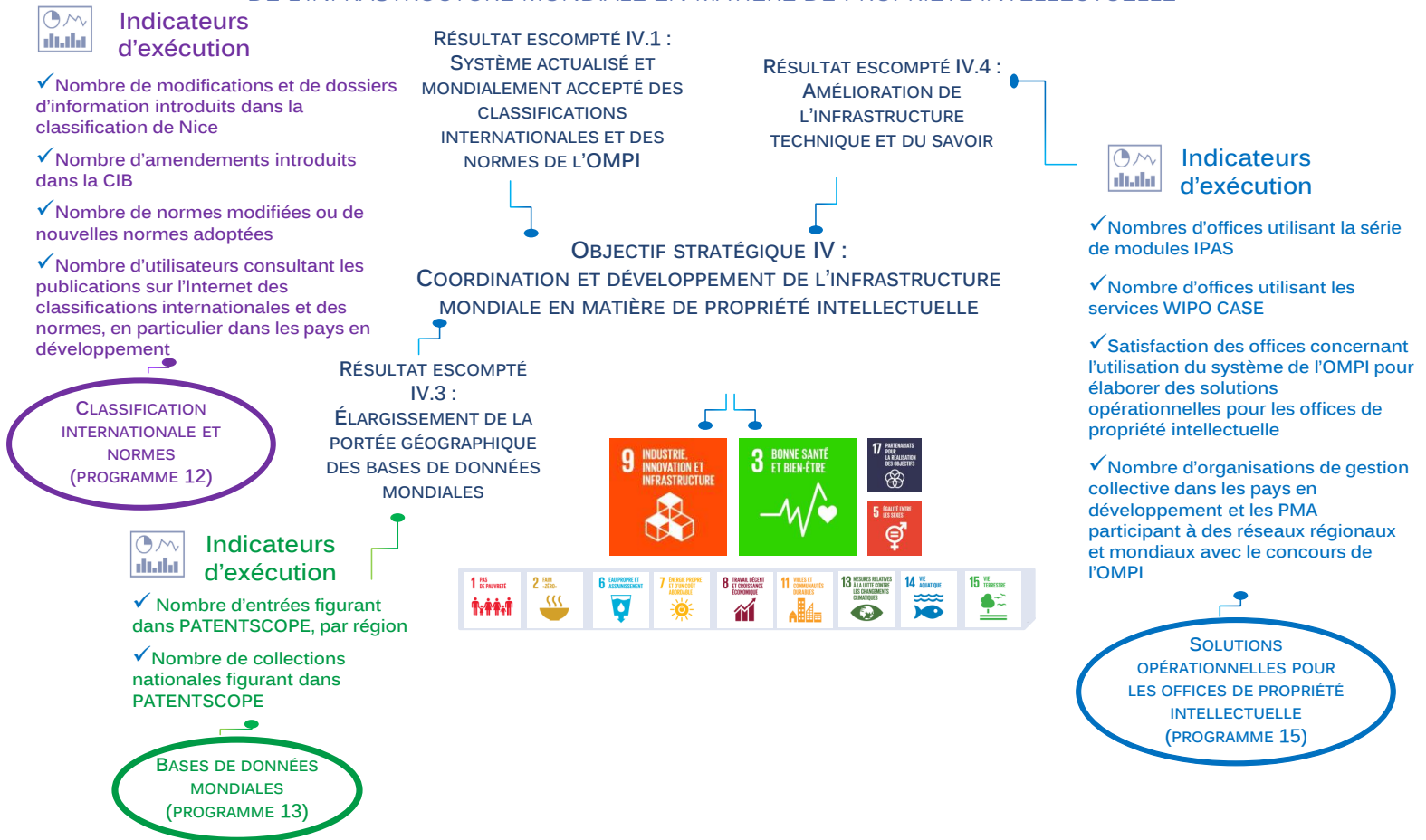
## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE IV – COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE IV – COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE V – SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION  
ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ V.1 :  
UTILISATION PLUS LARGE ET PLUS EFFICACE DE  
L'INFORMATION STATISTIQUE DE L'OMPI EN  
MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSULTAT ESCOMPTÉ V.2 :  
UTILISATION PLUS LARGE ET PLUS EFFICACE DES  
ANALYSES ÉCONOMIQUES DE L'OMPI AUX FINS  
DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE V :  
SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET  
L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE V – SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION  
ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE





## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE VII - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

RÉSULTAT ESCOMPTÉ VII.1 :  
PLATEFORMES FONDÉES SUR LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE



OBJECTIF STRATÉGIQUE VII :  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX



DROIT D'AUTEUR  
ET DROITS  
CONNEXES  
(PROGRAMME 3)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
ET DÉFIS MONDIAUX  
(PROGRAMME 18)

## LIENS ENTRE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET LES PROGRAMMES DE L'OMPI ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### EXEMPLE : OBJECTIF STRATÉGIQUE VII - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX



[Fin de l'annexe et du document]